

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE
TOUËT DE L'ESCARENE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 51/2025

Dossier n° DP 006 142 25 G 0004	Date de dépôt : 09/04/2025 Demandeur : Eurl Laurent ROUTY Pour : Réfection d'une toiture Adresse : 175 route du Col de Nice-06440 L'ESCARENE
--	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 10/03/2025 par l'Eurl Laurent ROUTY, sise à L'ESCARENE-06440 – 175 route du Col de Nice,

Vu l'objet de la demande :

– Réfection d'une toiture ;

Sur la parcelle cadastrée section C n°393 sise 3 rue du Four à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

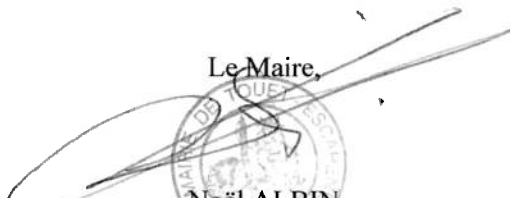
Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 09/04/2025

Le Maire,

Noël ALBIN